

Avis 81-311 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le point sur le Document de consultation 81-403, *Réexamen de l'information au moment de la souscription des fonds distincts et des organismes de placement collectif*

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient le Résumé des commentaires et des réponses sur le Document de consultation 81-403, *Réexamen de l'information au moment de la souscription des fonds distincts et des organismes de placement collectif* (le « document de consultation »). Publié le 14 février 2003 sous le titre *Réexamen de l'information à fournir au point de vente des fonds distincts et des organismes de placement collectif*, le document de consultation expose une nouvelle approche en matière de communication de l'information sur les organismes de placement collectif (OPC) et les fonds distincts, et prévoit :

- la création d'un sommaire de fonds à transmettre aux investisseurs avant la souscription de titres d'un OPC;
- la présentation aux investisseurs néophytes d'un guide du consommateur expliquant les OPC et les fonds distincts, ainsi que leurs différences;
- l'amélioration de l'information continue;
- la création d'un document de base présentant les renseignements particuliers à l'OPC.

Les commentaires reçus étaient généralement favorables aux propositions formulées dans le document de consultation, bien que certains aient soulevé des questions que nous sommes encore à étudier.

Par ailleurs, comme le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, lorsqu'il sera en vigueur, assujettira les fonds d'investissement à un régime amélioré d'information continue, réalisant ainsi la réforme envisagée dans le document de consultation sur la question, nous mettons fin à nos travaux en ce sens.

Nous continuerons, par l'entremise du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, à collaborer avec le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance afin que l'élaboration et la mise en œuvre des propositions du document de consultation se fassent de façon similaire pour les fonds distincts et les fonds d'investissement.

Mise en œuvre

Dans les prochains mois, nous entreprendrons la rédaction des règlements de mise en œuvre des propositions. Les travaux se dérouleront en deux phases :

Phase I – du printemps 2004 au printemps 2005

- amélioration du guide du consommateur;
- définition d'un nouveau droit de résolution qui remplacerait l'actuel, et détermination des modifications législatives et réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre;
- élaboration du sommaire de fonds et essai auprès des consommateurs;
- conception de nouveaux mécanismes de livraison remplaçant les obligations de livraison de prospectus actuellement en vigueur.

Nous publierons pour consultation le sommaire du fonds, le guide du consommateur, ainsi que les modifications réglementaires mettant en œuvre le nouveau droit de résolution, l'adoption du sommaire et la révision des obligations de livraison de prospectus au printemps 2005.

Phase II – à compter du printemps 2005

Nous nous pencherons sur la nécessité d'un nouveau document de base qui remplacerait le prospectus simplifié et la notice annuelle.

Nous publierons nos propositions pour consultation au terme de chacune des phases.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Pierre Martin
Avocat, Service de la réglementation
Autorité des marchés financiers
Tél. : (514) 940-2199, poste 2409
Télé. : (514) 873-3090
Courriel : pierre.martin@lautorite.qc.ca

Noreen Bent
Manager and Senior Legal Counsel, Legal and Market Initiatives
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6741
Télé. : (604) 899-6814
Courriel : nbent@bcsc.bc.ca

Christopher Birchall
Senior Securities Analyst, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6722
Télé. : (604) 899-6814
Courriel : cbirchall@bcsc.bc.ca

Scott Macfarlane
Senior Legal Counsel, Legal and Market Initiatives
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6644
Télé. : (604) 899-6814
Courriel : smacfarlane@bcsc.bc.ca

Bob Bouchard
Director – Corporate Finance and Chief Administration Officer
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : (204) 945-2555
Télé. : (204) 945-0330
Courriel : bbouchard@gov.mb.ca

Susan Silma
Director, Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-2302
Télé. : (416) 593-3699
Courriel : ssilma@osc.gov.on.ca

Laurel Turchin
Legal Counsel, Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-3654
Télec. : (416) 593-3699
Courriel : lturchin@osc.gov.on.ca

Le 30 avril 2004